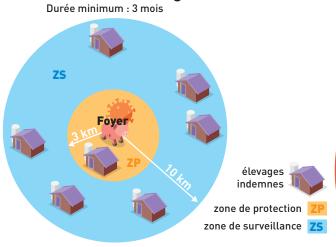
La FPA est en France?

Quelles conséquences pour mon élevage?

Mise en place de zones réglementées

Cas 1 : FPA en élevage



Cas 2 : FPA en faune sauvage





Mouvements d'animaux à partir et vers des élevages des zones réglementées interdits.

Dérogations possibles à cette interdiction sous conditions : application de mesures de biosécurité, contrôles en élevage de la biosécurité par un vétérinaire officiel et tests éventuels avant mouvement...

Pour vous aider, faites réaliser un audit Pig Connect Biosécurité



J'augmente mes chances :



d'obtenir une dérogation aux interdictions de mouvements



de maintenir mon activité

△ je risque un blocage des mouvements ou des mouvements plus limités pour mes porcs et pour les viandes qui en seront issues

△ je risque de perdre des débouchés commerciaux pour mes porcs







